

Délibération DEL-CC-2026-048

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 MARS 2026

BOCAPOLE, SALLE BOCAGE

Le trois mars deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni Bocapole, salle Bocage, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (60) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU, Jean-Jacques GROLLEAU

Pouvoirs (3) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Nathalie MOREAU pouvoir à Cécile VRIGNAUD, Maryse NOURISSON-ENOND pouvoir à Thierry MAROLLEAU

Absents (15) : Jean-Yves BILHEU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Muriel HELOU-DEVILLERS, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE

Date de convocation : 25-02-2026

Secrétaire de séance : André GUILLERMIC

TRANSPORTS

Création d'une autorisation d'engagement pour le transport public

Vu l'article R.1612-51 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget annexe « Transport » de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les crédits inscrits aux articles dédiés au financement des services de transport ;

Considérant que la détermination de ces crédits permet d'assurer une programmation financière sincère et cohérente avec le budget annexe Transport et les besoins de mobilité du territoire ;

Il s'agit de créer une autorisation d'engagement pour le transport public pour la période 2026-2032.

Dépenses	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
Transport public	1 172 353,08 €	4 689 412,30 €	4 689 412,30 €	4 689 412,30 €	4 689 412,30 €	4 689 412,30 €	3 517 059,23 €	28 136 473,81 €

Le service public de transport de la CA2B est assuré par des prestataires dans le cadre d'un marché public. Il convient donc de déterminer les montants affectés pour chaque lot envisagé pour ledit marché à lancer.

Le tableau ci-dessous présente les crédits affectés annuellement par lot envisagé dans le futur marché public, tous types de transports confondus (public, scolaire et occasionnel) :

Lot	Coût futur marché	Montant H.T
1	Réseau urbain de Bressuire	500 000,00 €
2	Mauléonais	582 700,22 €
3	Argentonais	542 329,82 €
4	Nueil-Les-Aubiers	539 378,81 €
5	Cerizéen	949 593,84 €
6	Moncoutantais	934 651,68 €
7	Bressuirais	640 757,93 €
	TOTAL SRO SATPS + SO	4 689 412,30 €

SRO : service régulier ordinaire

SATPS : service à titre principalement scolaire

SO : service occasionnel

Montant annuel (pour une année pleine) tous lots confondus : 4 689 412,3 €

2026 : 1 172 353,08 €

2032 : 3 517 059,23 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **créer l'autorisation d'engagement telle que mentionnée ci-dessus ;**
- **imputer les dépenses correspondantes sur le budget annexe Transport de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **10 MARS 2026**

Notifié ou publié le **10 MARS 2026**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



(Handwritten signature in blue ink)